

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FÉVRIER 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 13 mars 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 6

M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 3

M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20250213DEL10

ENVIRONNEMENT

Demande d'Autorisation Environnementale de la Société ELM pour l'exploitation d'une chaufferie urbaine au 27 rue Marcel Sembat à Bron

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Mesdames, Messieurs,

Le 9 janvier 2025, la Commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture l'informant de la mise en place d'une enquête publique du mercredi 12 février au vendredi 14 mars 2025.

Cette enquête publique porte sur la demande présentée par la Société ELM, délégataire de service public du réseau de chaleur et de froid urbain sur le territoire Centre Métropole pour une durée de 25 ans.

La demande consiste en l'exploitation d'une chaufferie urbaine au 27 rue Marcel Sembat à Bron, alimentée par des chaudières mixtes fonctionnant au gaz naturel ou au fioul domestique et par des chaudières fonctionnant exclusivement au gaz naturel. La chaufferie urbaine relève de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation (ICPE).

La demande d'autorisation environnementale est soumise à étude d'impact réalisée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3 du Code de l'Environnement (5° de l'article R. 181-13 du Code de l'Environnement).

Le projet consiste en la rénovation intégrale de la chaufferie principale de Bron. En effet, en raison de l'obsolescence de la chaufferie actuelle, il est nécessaire de la remplacer par une nouvelle unité de production. Cette rénovation s'insère dans le programme global de rénovation et d'extension du réseau de chauffage urbain de Lyon, Villeurbanne et Bron proposé par Dalkia à la Métropole de Lyon.

Le projet fait l'objet d'un permis de construire générant les travaux suivants :

- le démantèlement du bâtiment chaufferie, du poste gaz et des bureaux actuels ;
- la construction d'un nouveau bâtiment chaufferie. Ce bâtiment abritera les 5 chaudières de 19MW unitaire ;
- la construction d'un nouveau poste gaz ;
- la construction de nouveaux bureaux ;
- l'installation de 3 cuves de stockage de fioul domestique enterrées , incluant le poste de dépotage et la station de pompage ;
- un local maintien de pression ainsi que deux cuves de stockage d'eau adoucie.

Dans le cadre de l'enquête publique et conformément au Code de l'Environnement, il appartient au Conseil Municipal de Bron de donner son avis sur ce projet.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **EMETTRE** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale de la Société ELM pour l'exploitation d'une chaufferie urbaine au 27 rue Marcel Sembat à BRON,
- **DEMANDER** à l'exploitant le strict respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires visant à réduire les nuisances environnementales, sonores, olfactives et sonores liées à l'activité du site.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 20/02/2025



ID : 069-216900290-20250214-20250213DEL10-DE